

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2024**

Nombre de Conseillers :  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 13

Le samedi 21 septembre 2024 à 10h00  
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur  
Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 17 septembre 2024

PRESENTS : BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal,  
LEBRETON Alain, MURY Céline AUFFRAY Claudine, RIVOALLAN Marie-Thérèse, ECOLAN Stéphane, FOSSANI  
Véronique, BOCLAUD ADAM Laura DERRIEN Vianney

ABSENTS EXCUSES : DE BRUYNE Fabrice, PERQUIS Loïc, TOUDIC Daniel procuration à Gérard BERHAULT  
secrétaire : Céline MURY

### **DEL 2024 –65 DROIT DE PREEMPTION**

- Parcelle A758  
Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de  
préemption concernant la parcelle A758.  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### **DEL 2024 – 66 ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES**

Madame Odile DOUILLET LE FAOU rappelle la délibération du 20 février 2024 sollicitant  
une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Une dérogation a été obtenue à compter de septembre 2024 d'une durée de trois ans pour  
organiser les rythmes scolaires sur 4 jours avec pour horaires le lundi mardi jeudi et  
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Depuis la rentrée de septembre, au vu des effectifs importants de la maternelle, 18 en PS et  
15 en MS, le personnel communal a fait part des difficultés à faire face au volume  
d'enfants en toute fin de garderie le matin et donc déjà présent sur le groupe scolaire et à  
organiser les deux services de 12h00 à 13h20.

En concertation avec l'équipe enseignante et les représentant des parents d'élèves, il est  
proposé le maintien à 4 jours d'école les lundi mardi jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et  
de 13h30 à 16h30. Il est envisagé d'augmenter la pause méridienne d'un quart d'heure en  
décalant le temps d'enseignement du matin de 8h45 à 11h45.

Le conseil d'école est programmé lundi 23 septembre, il est proposé le maintien de la  
semaine de 4 jours avec pour horaires le lundi mardi jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de  
13h30 à 16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide cette proposition d'organisation, la semaine scolaire sera organisée en 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8h45-11h45 et 13h30-16h30 , sous réserve, de la décision du conseil d'école
- Autorise le maire à solliciter une demande de dérogation auprès de Monsieur l'inspecteur académique

### **DEL 2024 – 67 RÉNOVATION POSTE MAIRIE – MISSION DE CONTRÔLE**

Le maire présente les devis reçus en mairie pour les missions de contrôle technique, coordination SPS et attestation réglementaire handicapés après travaux.

4 entreprises ont répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la Société APAVE IC BRETAGNE Nord SAINT BRIEUC pour un montant total de 8 100.00€HT.

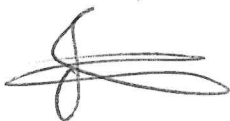
### **2024-68 BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide au titre des opérations budgétaires de modifier certains comptes :

Budget commune

Article 231 034	Dépenses	+ 70 000.00€
Article 231 032	Dépenses	- 70 000.00€

La secrétaire, Céline MURY



Exécutoire du fait de son affichage en mairie  
Et de sa transmission en Préfecture

LE HINGLE, le 22 septembre 2024

Le maire Gérard BERHAULT

